



REPUBLICQUE FRANCAISE  
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset  
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
N° 2025-052

AR Prefecture  
043-214301624-20250409-DEL2025\_052=DE  
Reçu le 15/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

**Objet : AFFAIRES FINANCIERES - Opération « Façades » FAURE Christiane**

**Vu** la délibération 2024-085 en date du 4 décembre 2024 reconduisant l'opération façades pour l'année 2025 et approuvant le règlement de ladite opération ;

**Vu** la demande de subvention n° 2025-05 et la déclaration préalable DP 04316224Y0117 accordée le 27 février 2025 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances du 2 avril 2025.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par FAURE Christiane, propriétaire de l'immeuble cadastré section BE 0093 sis 34 Rue Raymond Déchiron, pour le ravalement façades avec piquetage des joints, re jointement des pierres apparentes et sablage sur les façades de la maison visible depuis le domaine public.

Deux devis présentés :

- |  |                |
|--|----------------|
| 1. EURL THERME FACADES d'un montant de | 18 960.00€ HT, |
| 2. Entreprise PAULET d'un montant de   | 21 906.80€ HT. |

Après analyse des devis transmis et au vu du devis moins-disant de 18 960€ HT concernant la partie rénovation de façade, la subvention, en application du règlement de l'opération, serait de 4 000€.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Approuve** l'octroi à FAURE Christiane, propriétaire de l'immeuble cadastré section BE 0093 sis 34 Rue Raymond Déchiron, pour le ravalement façades avec piquetage des joints, re jointement des pierres apparentes et sablage sur les façades de la maison visible depuis le domaine public d'une subvention d'un montant de 4 000€ au titre de l'opération « Façades » pour le ravalement des façades visibles depuis le domaine public,

**Rappelle** que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux,

**Dit** que les crédits afférents à l'opération « Façades » sont inscrits au budget général 2025 au chapitre 65,

**Autorise** le Maire à signer à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

